



GLOBALFORMA

Règlement intérieur de la formation

SIREN : 919 761 056

Adresse : 48 Rue du Progrès 91200 Athis-Mons

Durée : 3 jours (21 heures)

Dates : Du 04 au 06 Mars 2024

Horaires : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Pause déjeuner : De 12h30 à 14h00 (1h30 de pause)

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de conduite et d'organisation au sein de la formation Montage Vidéo : De Débutant à Créateur Vidéo. Cette formation vise à fournir aux participants les compétences nécessaires pour réaliser des montages vidéo professionnels, maîtriser les outils spécifiques du montage vidéo (Adobe Premiere Pro, Final Cut Pro, DaVinci Resolve) et acquérir des techniques créatives adaptées aux différents supports de diffusion (YouTube, réseaux sociaux, télévision, etc.). L'objectif est d'apprendre à concevoir, monter et finaliser des vidéos de qualité professionnelle.

Article 2 : Horaires et Présence

Les horaires de la formation sont définis dans le planning communiqué lors de l'inscription. Les stagiaires doivent être présents à l'heure pour le début des sessions. Toute absence ou retard doit être signalé à l'avance au responsable de la formation. Un justificatif pourra être demandé en cas d'absence prolongée. La ponctualité est essentielle pour assurer la bonne progression des sessions théoriques et pratiques, notamment lors des travaux sur les logiciels de montage vidéo qui requièrent une participation active.

Article 3 : Comportement et Respect

Les stagiaires doivent faire preuve de respect et de courtoisie envers le formateur, le personnel et les autres participants. Tout comportement discriminatoire, harcelant ou agressif est strictement interdit et pourra entraîner des sanctions, y compris l'exclusion temporaire ou définitive de la formation. Un environnement respectueux et collaboratif est essentiel, notamment lors des sessions pratiques où la coopération entre participants est primordiale.

Global Forma

48 RUE DU PROGRES, 91200 ATHIS-MONS

SIRET : 919 761 056 00010

Numéro de déclaration d'activité (NDA) : II910961791 et enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



GLOBALFORMA

Article 4 : Matériel et Équipements

Le matériel pédagogique (ordinateurs, logiciels de montage, équipements audio-visuels) mis à disposition doit être utilisé avec soin et dans le respect des consignes de sécurité et d'hygiène. Les stagiaires sont responsables des dommages causés par une mauvaise utilisation des équipements. Il est impératif de respecter les protocoles en matière de sécurité des données, en particulier lors de l'utilisation de plateformes numériques ou de la gestion de projets vidéo.

Article 5 : Confidentialité

Les informations partagées pendant les sessions, y compris les projets vidéo, les stratégies de montage, ainsi que les solutions créatives appliquées, sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées à des tiers sans autorisation préalable. Le respect de la confidentialité est essentiel pour protéger les informations personnelles et professionnelles, ainsi que les projets réalisés durant les exercices pratiques.

Article 6 : Tenue Vestimentaire

Une tenue professionnelle est requise pour assurer un environnement de travail respectueux. Les vêtements doivent être propres et adaptés au cadre de la formation, en particulier lors des activités de groupe ou des exercices pratiques liés à la création de contenu vidéo.

Article 7 : Utilisation des Téléphones Portables

Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux pendant les sessions de formation afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours. En cas d'urgence, les stagiaires peuvent s'absenter brièvement pour prendre un appel.

Article 8 : Restauration

La consommation de nourriture et de boissons est autorisée uniquement dans les espaces désignés à cet effet. Il est demandé aux stagiaires de respecter la propreté de ces espaces et de ne pas perturber la formation en consommant des repas pendant les sessions.

Global Forma

48 RUE DU PROGRES, 91200 ATHIS-MONS

SIRET : 919 761 056 00010

Numéro de déclaration d'activité (NDA) : 11910961791 et enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



GLOBALFORMA

Article 9 : Sécurité

Les consignes de sécurité doivent être respectées en tout temps, tant au niveau des équipements que lors des exercices pratiques. En cas d'urgence, suivez les instructions du formateur ou du personnel et dirigez-vous vers les issues de secours.

Article 10 : Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, des mesures peuvent être prises, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de la formation, en fonction de la gravité des faits. Toute absence injustifiée ou comportement perturbateur peut entraîner l'application de ces sanctions.

Article 11 : Modifications du Règlement

Le règlement intérieur peut être modifié par la direction du centre de formation pour s'adapter aux évolutions pédagogiques, légales ou organisationnelles. Les modifications seront communiquées aux stagiaires en temps utile.

Article 12 : Acceptation

En s'inscrivant à cette formation, chaque stagiaire accepte de se conformer au présent règlement intérieur. Cette acceptation est implicite dès la validation de l'inscription.

Fait en double exemplaire, à ATHIS-MONS le 12/02/2024.

Pour l'organisme de Formation représenté par

Mr Quertani Necime

GLOBAL FORMA
48 RUE DU PROGRES
91200 ATHIS-MONS
0609550566
SIRET : 919 761 056 00010

Pour La stagiaire

Mr Chilhi Ilyess:

Global Forma

48 RUE DU PROGRES, 91200 ATHIS-MONS

SIRET : 919 761 056 00010

Numéro de déclaration d'activité (NDA) : 11910961791 et enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.